



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

Vu la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État n°9916 du 22 octobre 2016;

Vu la circulaire n°2017-072 du 12 avril 2017 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales ;

Vu l'arrêté n° 6555-2025/VR/DRH/DEC du 26 septembre 2025 fixant les modalités d'organisation de la session d'habilitation à enseigner dans une langue polynésienne ouverte au titre de l'année 2026 ;

ARRETE

Article 1 : La commission d'habilitation à enseigner dans une langue polynésienne est constituée comme suit pour la session 2026 :

PRESIDENT(E) DE JURY

M. JACQUES VERNAUDON
MAITRE DE CONFERENCES DES UNIV. HORS
CL.

UNIVERSITE DE POLYNESIE FRANCAISE

MEMBRE(S) DE JURY

M. GAETAN LE LU
INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS

VICE RECTORAT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE PAPEETE
LETTRES

M. JEAN-CLAUDE, MOANA GREIG
INSP EDUC NATI HORS CLAS

CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE MOOREA / MAIAO
PUNAAUIA

M. ERIC LEFEUVRE
INSP EDUC NATI HORS CLAS

VICE RECTORAT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE PAPEETE
ECONOMIE ET GESTION EN CHARGE VOIE PROFESSIONNELLE

MME NATHALIE VOLANT
IA-IPR HORS CLASSE

VICE RECTORAT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE PAPEETE
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 29 janvier 2026

Pour le vice-recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines

Pascal BENOIT

